

MODE D'EMPLOI POUR LA SAISIE DES RÉSULTATS

JEUDI 27 MAI 2021

CHALLENGE MOBILITÉ

DES ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS
DE CERGY-PONTOISE



Toutes les infos sur
www.challengemobilite-cergypontoise.fr
ou auprès de votre référent mobilité



Région
île de France

**CERGY-
PONTOISE**
l'agglomération



JEUDI 27 MAI 2021

CHALLENGE MOBILITÉ

DES ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS DE CERGY-PONTOISE

MODE D'EMPLOI POUR LA SAISIE DES RÉSULTATS

VOUS ÊTES RÉFÉRENT, ASSUREZ-VOUS D'ÊTRE PRÊT
POUR LE JOUR DU CHALLENGE !

Bonjour,

Vous avez inscrit votre établissement au Challenge Mobilité de Cergy-Pontoise.

Afin de vous faciliter la tâche le jour J, vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des procédures à suivre pour renseigner les résultats de votre établissement sur la plateforme Internet.

Le formulaire de réponse a été élaboré de manière à rendre son utilisation facile et intuitive. Toutefois, vous pourrez éventuellement avoir quelques interrogations lors de la saisie des résultats.

Ce document vous permettra de lever le doute sur la majorité des cas que vous pourrez rencontrer.

À défaut, n'hésitez pas à contacter :

Marjorie Perli
Cheffe de projet Mobilité
04 76 09 60 05
perli@monunivert.fr

Toutes les infos sur www.challengemobilite-cergypontoise.fr
ou auprès de votre référent mobilité



Région
iledeFrance

CERGY-
PONTOISE
l'agglomération



JEUDI 27 MAI 2021

CHALLENGE MOBILITÉ

DES ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS DE CERGY-PONTOISE

VOUS SAISISSEZ LES RÉSULTATS DE TOUS LES PARTICIPANTS

Dans l'idéal, vous devez mettre à disposition des salariés les bulletins de participation disponibles en téléchargement libre sur la plateforme web : ils vous permettront de recueillir et de centraliser l'ensemble des informations nécessaires.

Si vous prenez le parti de recueillir les informations autrement, voici un récapitulatif des données dont vous aurez besoin :

- Le **nombre de personnes absentes** le jour du challenge afin de déterminer au mieux l'effectif présent le jour J et affiner le taux de participation (facultatif).
- Le **nombre de personnes concernées**.
- La **distance cumulée totale** des trajets des salariés concernés (uniquement le kilométrage des trajets « aller », on ne compte pas le retour). A noter que vous devrez renseigner chacun des modes suivants : marche/vélo/covoiturage/transport en commun/train/autre (trottinette, roller, skate, cheval, kayak, etc...). Le **télétravail** est également considéré comme une solution alternative. Si il a été pratiqué dans votre établissement, **renseignez la distance domicile-travail** de la même manière que pour les autres modes.
- De manière facultative : identifiez de manière distincte ceux qui ont fait du report modal (salarié venant habituellement seul dans sa voiture, mais qui est venu autrement ce jour-là).

Afin de saisir les trajets de vos salariés, vous devez vous connecter à votre page établissement et remplir la grille de saisie.

Simulations et cas particuliers

Pour gagner du temps, vous pouvez renseigner la somme des trajets effectués pour chaque mode de transport en précisant : le nombre de salariés, le mode concerné et la distance cumulée totale. Vous devez impérativement communiquer une distance pour valider un ou plusieurs trajets.

SAISISSEZ LE MODE DE TRANSPORT UTILISÉ

Marche Train Plusieurs modes

Vélo Télétravail Autre mode alternatif

Bus, tram, métro Covoiturage

IL S'AGIT DU MODE DE TRANSPORT HABITUEL Oui Non

⚠ Si le mode de transport a changé à l'occasion du challenge, cliquez sur "non"

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES : 5

DISTANCE ALLER-SIMPLE CUMULÉE (EN KM) : 75

Ne renseignez que la distance domicile-travail aller-simple cumulée. Les résultats seront multipliés automatiquement par deux pour prendre en compte l'aller-retour.

EXEMPLE

5 personnes ont réalisé en cumulé 75 km de bus

Une fois validée, cette ligne vient se compiler dans la grille de saisie.

Description	Référents	Photos	Trajets	Stats	Documents utiles	Liens utiles
4 trajets saisis - 650 salariés présents						
Nombre d'absents Exporter les trajets Ajouter un trajet						
Vélo				2 salariés	4.00 km	
Il y a 25 sec						
Vélo				2 salariés	8.00 km	
Le 13/08/2019						

Vous pouvez modifier à tout moment cette saisie en cliquant sur le trajet en question.

Toutes les infos sur www.challengemobilite-cergypontoise.fr ou auprès de votre référent mobilité





JEUDI 27 MAI 2021

CHALLENGE MOBILITÉ

DES ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS DE CERGY-PONTOISE

Lorsqu'un (ou plusieurs) employé(s) a utilisé plusieurs modes de transport, vous pouvez tous les cumuler sur une seule ligne en utilisant la modalité : « **plusieurs modes** »

EXEMPLE

Nous avons 4 personnes qui ont utilisé plusieurs modes de déplacements. Nous comptabilisons :

- une personne A combine 5 km de vélo et 50 km de train, soit 55 km en plusieurs modes.
- trois personnes B,C et D font **5** km chacune en voiture pour se rejoindre. Elles covoiturent sur les 20 derniers km qui les séparent de leur entreprise. Soit 3 fois 20 km = **60** km pour l'équipage de covoiturage.

SAISISSEZ LE MODE DE TRANSPORT UTILISÉ

Marche Train Plusieurs modes
 Vélo Télétravail Autre mode alternatif
 Bus, tram, métro Covoiturage

IL S'AGIT DU MODE DE TRANSPORT HABITUEL Oui Non

📌 Si le mode de transport a changé à l'occasion du challenge, cliquez sur "non"

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES:

DISTANCE ALLER-SIMPLE CUMULÉE (EN KM):

Ne renseignez que la distance domicile-travail aller-simple cumulée. Les résultats seront multipliés automatiquement par deux pour prendre en compte l'aller-retour.

Nous comptabilisons dans ce cas les 55 km de la personne A ainsi que les 60 km des personnes B,C et D, soit une distance cumulée de 115 km en plusieurs modes.

Vous pouvez renseigner autant de lignes que vous le souhaitez (vous ne pouvez toutefois pas renseigner plus de trajets que le nombre de personnes présentes le jour du challenge).

Pour le covoiturage, le trajet de chaque employé compte, car il peut être covoitureur et conducteur ou covoitureur et passager.

SAISISSEZ LE MODE DE TRANSPORT UTILISÉ

Marche Train Plusieurs modes
 Vélo Télétravail Autre mode alternatif
 Bus, tram, métro Covoiturage

IL S'AGIT DU MODE DE TRANSPORT HABITUEL Oui Non

📌 Si le mode de transport a changé à l'occasion du challenge, cliquez sur "non"

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES:

DISTANCE ALLER-SIMPLE CUMULÉE (EN KM):

Ne renseignez que la distance domicile-travail aller-simple cumulée. Les résultats seront multipliés automatiquement par deux pour prendre en compte l'aller-retour.

EXEMPLE

4 personnes dans une même voiture (**covoiturage**) effectuant ensemble 14 km sont considérées comme **4** trajets alternatifs de 14 km soit **56** km au total.

Toutes les infos sur www.challengemobilite-cergypontoise.fr ou auprès de votre référent mobilité





Dans le cas où un même moyen est utilisé par certains en report modal et par d'autres en mode de transport habituel, vous pouvez remplir 2 lignes séparées. Cette opération permet d'évaluer le réel impact du challenge sur les habitudes des salariés.

EXEMPLE

4 salariés sont venus au travail en vélo. Parmi ces 4 cyclistes, 2 viennent **habituellement en vélo** et ont cumulé 8 km. Les 2 autres viennent **habituellement en voiture** et ont cumulé 4 km.

1^{re} opération :

SAISISSEZ LE MODE DE TRANSPORT UTILISÉ

Marche Train Plusieurs modes
 Vélo Télétravail Autre mode alternatif
 Bus, tram, métro Covoiturage

IL S'AGIT DU MODE DE TRANSPORT HABITUEL Oui Non

Si le mode de transport a changé à l'occasion du challenge, cliquez sur "non"

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES: 2

DISTANCE ALLER-SIMPLE CUMULÉE (EN KM): 8

Ne renseignez que la distance domicile-travail aller-simple cumulée. Les résultats seront multipliés automatiquement par deux pour prendre en compte l'aller-retour.

2^e opération :

SAISISSEZ LE MODE DE TRANSPORT UTILISÉ

Marche Train Plusieurs modes
 Vélo Télétravail Autre mode alternatif
 Bus, tram, métro Covoiturage

IL S'AGIT DU MODE DE TRANSPORT HABITUEL Oui Non

Si le mode de transport a changé à l'occasion du challenge, cliquez sur "non"

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES: 2

DISTANCE ALLER-SIMPLE CUMULÉE (EN KM): 4

Ne renseignez que la distance domicile-travail aller-simple cumulée. Les résultats seront multipliés automatiquement par deux pour prendre en compte l'aller-retour.

La grille de synthèse donnera alors comme information :

Description	Référents	Photos	Trajets	Stats	Documents utiles	Liens utiles
4 trajets saisis - 650 salariés présents						
Nombre d'absents Exporter les trajets Ajouter un trajet						
Vélo	Il y a 25 sec		2 salariés	4,00 km		
Vélo	Le 13/08/2019		2 salariés	8,00 km		

Si vous ne connaissez pas les distances relatives aux trajets d'un ou plusieurs de vos salariés, utilisez les moyennes nationales fournies en dessous à côté du formulaire de saisie.

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES: 3

DISTANCE ALLER-SIMPLE CUMULÉE (EN KM):

Ne renseignez que la distance domicile-travail aller-simple cumulée. Les résultats seront multipliés automatiquement par deux pour prendre en compte l'aller-retour.

Si vous n'avez pas l'information concernant une (ou plusieurs) distance(s) domicile - travail de l'un (ou plusieurs) de vos salarié(s), vous pouvez utiliser les distances moyennes ci-dessous :

- Marche : 2 km
- Vélo : 5 km
- Train : 15 km
- Bus, tram, métro : 15 km
- Covoiturage : 26 km

EXEMPLE

3 salariés sont venus en **train** mais n'ont pas renseigné leur distance de trajet.

Utilisez la moyenne nationale : **15 km**, $15 \times 3 = 45$ km.

Toutes les infos sur www.challengemobilite-cergypontoise.fr ou auprès de votre référent mobilité

